



4 novembre 2016

Communiqué de presse

Le radon, un enjeu de santé pour la région Pays de la Loire

A la veille de la journée européenne du radon le 7 novembre 2016, Mme Annick Bonneville, directrice régionale de l'environnement, du logement et de l'aménagement (DREAL) de la région Pays de la Loire, déléguée territoriale de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et le Dr. Christophe Duvaux, directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé (ARS) ont présenté **la situation du risque radon en Pays de la Loire** lors d'une conférence de presse qui s'est tenue à Nantes le 4 novembre 2016.

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle présent dans les roches du sous-sol qui, en cas d'exposition prolongée, est reconnu comme cancérigène pulmonaire humain depuis 1987 (OMS).

La majeure partie des communes de la région est concernée par un risque radon moyen ou important, or près de 60 % des habitants de la région n'en ont jamais entendu parler.

Les pouvoirs publics se mobilisent **pour informer et sensibiliser la population** à cet enjeu de santé inscrit dans le plan régional santé environnement (PRSE) et pour lequel il existe **des actions de protection simples et efficaces**.

L'information et la sensibilisation de la population :

- Conférence de presse avec des témoignages et des exemples d'initiatives par les acteurs concernés (ville de Nantes) et associations (UFC – que choisir et CLCV) en présence des représentants des professionnels du bâtiment et du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA Ouest) ;
- Diffusion à grande échelle d'une plaquette d'information auprès des acteurs de la filière santé et du bâtiment ;
- Accès à la cartographie du potentiel radon de la commune concernée sur le site Internet de l'IRSN ;
- Recours à des dosimètres à usage unique pour mesurer la concentration de son logement ;
- Relais d'information : associations de consommateurs, professionnels du bâtiment et administrations.

Des actions et des gestes simples pour réduire l'exposition au radon (extraits de la plaquette) :

- Empêcher le radon d'entrer dans son habitation en colmatant les fissures présentes au niveau du sol ou dans les murs ;
- Ventiler son logement grâce à des gestes simples (aérer son domicile) ;
- Recourir aux professionnels du bâtiment pour s'équiper d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) ;
- Si ces actions simples se révèlent insuffisantes, un diagnostic peut être réalisé par un professionnel du bâtiment pour proposer une solution plus adaptée.

CONTACTS PRESSE

DREAL : Frédérique FRÉTARD – Tél : 02.72.74.73.34

ARS : Tél 06.78.26.56.94 – ars-pdl-communication@ars.sante.fr

ASN : Pierre SIEFRIDT – Tél : 02.72.74.79.34 – pierre.siefridt@asn.fr

Pour en savoir plus :

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle présent dans les roches du sous-sol. Il provient en particulier des formations granitiques. Ce gaz incolore et inodore se disperse rapidement à l'air libre. Au contraire, il peut s'accumuler dans les bâtiments.